

POLITIQUE

Équité, diversité et inclusion

Direction générale

Numéro	2-010	Version	1
Date d'adoption et d'entrée en vigueur	17 février 2025		
Date de la dernière modification			
Date de l'abrogation			

Document déposé au Secrétariat général

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE ET OBJECTIF	1
2. CHAMPS D'APPLICATION.....	1
3. CADRE JURIDIQUE	1
4. DÉFINITIONS.....	2
5. PRINCIPES DIRECTEURS	3
5.1 Cohésion, représentativité et vivre-ensemble	3
5.2 Égalité des chances	3
5.3 Enrichissement mutuel	3
5.4 Mobilisation dans l'action	3
6. STRUCTURE FONCTIONNELLE	3
6.1 Responsabilités des différents intervenants	3
6.1.1 Conseil d'administration.....	3
6.1.2 Direction générale.....	4
6.1.3 Direction des communications et du développement des effectifs étudiants	4
6.1.4 Directions, services et bureau de la recherche et de l'innovation.....	4
6.1.5 Direction des ressources humaines.....	4
6.1.6 Direction des études et de la vie étudiante	4
6.1.7 Secrétariat général	4
6.1.8 Comité EDI.....	4
6.1.9 Régie institutionnelle	5
6.2 Responsabilités de l'application	5
7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION.....	5
8. LISTE DES MODIFICATIONS.....	5

1. PRÉAMBULE ET OBJECTIF

Au Cégep de Jonquière, nous croyons fermement que l'équité, la diversité et l'inclusion sont des valeurs fondamentales afin de favoriser un environnement d'apprentissage, de travail, de vie et d'épanouissement collectif. Notre établissement se doit d'être ouvert à la richesse des individus, des expériences et des perspectives qui composent notre société.

Nous nous engageons à créer un milieu de vie où chaque personne se sente respectée, valorisée et en sécurité, peu importe son origine, son identité et ses capacités. Cela implique non seulement d'éliminer les barrières à l'accès et à la réussite, mais aussi de promouvoir une culture d'écoute, de compréhension et du vivre ensemble.

Cette politique d'Équité, Diversité et Inclusion est un pas vers l'établissement de pratiques justes et inclusives et elle se décline à tous les niveaux de notre établissement. Elle appelle chaque membre de notre communauté à participer activement à la création d'un Cégep où chaque individu peut s'épanouir et contribuer au bien-être collectif.

2. CHAMPS D'APPLICATION

La Politique s'applique à l'ensemble de la communauté collégiale et vise toutes les activités et services du Cégep de Jonquière.

- Campus de Jonquière;
- Campus du Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC);
- Centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT);
- Activités pédagogiques et de recherche;
- Services aux personnes étudiantes;
- Activités parascolaires, sociales, culturelles et sportives organisées ou reconnues par le Cégep;
- Communications internes et externes, incluant les médias sociaux;
- Processus et interventions en ressources humaines.

3. CADRE JURIDIQUE

- Charte canadienne sur les droits et libertés;
- Loi canadienne sur les droits de la personne;
- Charte québécoise des droits et libertés de la personne;
- Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics;
- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
- Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;
- Politique québécoise sur l'immigration, la participation et l'inclusion
- Politique de gestion des ressources humaines du Cégep de Jonquière;
- Politique de l'internationalisation du Cégep de Jonquière;
- Politique institutionnelle sur la santé mentale étudiante du Cégep de Jonquière;
- Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep de Jonquière;
- Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de violence et de harcèlement du Cégep de Jonquière.

4. DÉFINITIONS

Autochtones : Ce terme désigne les Premiers peuples du Canada et leurs descendants, à savoir les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Communauté collégiale : Instances administratives, membres du personnel, personnes étudiantes et la clientèle externe.

Diversité : La diversité se rapporte aux conditions, aux modes d'expression et aux expériences de différents groupes définis :

- Personnes racisées
- Personnes en situation de besoin ou en situation de handicap
- Personnes s'identifiant autochtones
- Personnes appartenant à un groupe marginalisé (identité ou expression de genre, âge, langue, autre)

Égalité : L'égalité fait référence à la notion selon laquelle tous les individus devraient être traités de la même manière, sans distinction d'origine, de sexe, de statut socio-économique, de religion, etc. Cela implique l'accès égal aux droits, ressources et opportunités.

Équité : L'équité est définie comme un principe et un processus visant à offrir à toute personne des opportunités selon leurs conditions de vie. L'équité reconnaît que les individus partent de situations différentes et vise à ajuster les ressources et les opportunités en fonction des besoins spécifiques de chacun et chacune. Cela signifie qu'il peut être nécessaire de fournir des soutiens supplémentaires à ceux qui en ont besoin pour parvenir à des résultats équitables.

Expression de genre : L'expression de genre est la manière dont une personne exprime ouvertement son genre. Cela peut inclure ses comportements et son apparence, comme ses choix vestimentaires, sa coiffure, le port de maquillage, son langage corporel et sa voix.

Identité de genre : L'identité de genre est l'expérience intérieure et personnelle que chaque personne a de son genre. Il s'agit du sentiment d'être une femme, un homme, les deux, ni l'un ni l'autre, ou changeante.

Inclusion : L'inclusion se rapporte à la création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités. L'inclusion exige qu'on recense et supprime les obstacles (physiques ou procéduraux, visibles ou invisibles, intentionnels ou non intentionnels) qui nuisent à la participation et à la contribution des personnes.

Préjugé : Fait référence à des attitudes ou des stéréotypes qui influencent les jugements et comportements de manière automatique et souvent involontaire. Ces préjugés peuvent affecter la façon dont les individus perçoivent et interagissent avec les autres, sans en être nécessairement conscients.

5. PRINCIPES DIRECTEURS

5.1 Cohésion, représentativité et vivre-ensemble

La communauté du Cégep de Jonquière et du CECC tend à refléter le plus possible la diversité au sein de l'organisation.

Le Cégep s'engage à intensifier les efforts destinés à favoriser une culture d'inclusion dans l'ensemble des sphères d'activité et des champs d'application de cette Politique, notamment la pédagogie, la gestion des ressources humaines, l'accompagnement à la personne étudiante.

5.2 Égalité des chances

Le Cégep s'engage à mettre en place des mesures visant l'élimination des préjugés et des obstacles afin que toutes les personnes bénéficient de chances égales en matière d'éducation, d'emploi et de développement et retirent les mêmes avantages aux possibilités offertes par l'organisation.

Il s'assure ainsi d'offrir un milieu d'études, de travail et de vie sain et sécuritaire pour les membres de sa communauté.

5.3 Enrichissement mutuel

Le Cégep encourage l'expression de toutes les suggestions ou préoccupations par les membres de sa communauté en respect des autres politiques du Cégep notamment sur le harcèlement.

Il estime que favoriser l'émergence de points de vue différents est source d'enrichissement et est nécessaire à la poursuite et à la réussite de sa mission. Promouvoir, rechercher et souligner la diversité, reconnaître que la différence en matière d'expériences, d'histoires de vie, de points de vue, de culture, de compétences, de langages, de talents et d'habiletés est source d'innovation, de créativité et de croissance.

5.4 Mobilisation dans l'action

Le Cégep s'engage à mettre en place des mécanismes (comité institutionnel, plan d'action, directives, etc.) pour prévenir, dénoncer et corriger les situations contraires à l'ÉDI et à valoriser les implications et les efforts des membres de sa communauté pour le développement de sa culture d'inclusion.

Le Cégep s'engage également à mettre en place des actions préventives, éducatives et proactives pour favoriser la sensibilisation, l'éducation et l'accompagnement de la communauté en regard de l'ÉDI.

6. STRUCTURE FONCTIONNELLE

6.1 Responsabilités des différents intervenants

6.1.1 Conseil d'administration

- Adopter la Politique ainsi que toute modification qui lui est apportée.

6.1.2 Direction générale

- Allouer les ressources nécessaires, en fonction des budgets disponibles, pour s'assurer du déploiement et de respect de la présente politique;
- S'assurer du maintien d'un environnement favorisant les bonnes pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion;

6.1.3 Direction des communications et du développement des effectifs étudiants

- Soutenir les directions, services et départements dans le déploiement et l'application de la Politique;
- Coordonner et faciliter les activités du comité institutionnel EDI;
- Appliquer la Politique et les bonnes pratiques au sein de la communauté collégiale et de ses partenaires;
- Coordonner les travaux du comité EDI.

6.1.4 Directions, services et bureau de la recherche et de l'innovation

- Mettre en place des actions permettant l'atteinte des objectifs de la présente Politique.
- Assurer la mise en œuvre de la politique dans le cadre des diverses activités relevant de la responsabilité de la direction;

6.1.5 Direction des ressources humaines

- Voir au respect de la Politique par le personnel du Cégep;
- Voir à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action, en collaboration avec le comité EDI;
- Mettre en place des activités de prévention, de sensibilisation et de formation pour le personnel du Cégep, en collaboration avec les directions et services concernés;
- Apporter l'aide et le soutien nécessaires aux membres du personnel au besoin. Traiter les situations signalées impliquant un membre du personnel en collaboration avec le Secrétariat général.

6.1.6 Direction des études et de la vie étudiante

- Voir au respect de la Politique auprès du corps enseignant et de la communauté étudiante;
- Mettre en place des activités de prévention, de sensibilisation et de formation;
- Traiter les situations signalées impliquant une personne étudiante.

6.1.7 Secrétariat général

- Instaurer un mécanisme et un processus officiel de gestion des différends pour tous les membres de la communauté collégiale.
- Recevoir les plaintes et les diriger aux instances concernées.

6.1.8 Comité EDI

- Élaborer le Plan d'action EDI, le faire approuver par la régie institutionnelle et en assurer le suivi au Cégep de Jonquière;
- Instaurer un mécanisme de cueillette de données relativement au vécu, aux réalités et aux besoins des groupes définis.

- Assurer une veille des meilleures pratiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et formuler des recommandations au Collège;
- Réviser annuellement la Politique;
- Analyser les demandes en matière d'EDI et formuler des recommandations aux directions concernées.
- Assurer la cohérence entre les autres politiques institutionnelles en lien avec l'EDI et la Politique EDI

6.1.9 Régie institutionnelle

- Approuver le plan d'action EDI et faire la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion à travers ses activités.

6.2 Responsabilités de l'application

La direction générale est responsable de l'application de la politique. En cas de non-respect de la politique, des mesures ou sanctions peuvent être appliquées dans le respect des conventions collectives, des codes de vie ainsi que des politiques de l'établissement.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

La présente politique est adoptée par le Conseil d'administration du collège et entre en vigueur le jour de son adoption. Elle remplace et abroge toute politique antérieure. La révision et la mise à jour seront faites au besoin ou minimalement aux 5 ans à compter de la dernière date de révision.

8. LISTE DES MODIFICATIONS

DATE aaaa-mm-jj	VERSION	MODIFICATIONS/COMMENTAIRES	ARCHIVÉ
2025-02-17	1	Adoption de la politique	